

COMUE

Bienvenue au royaume d'Ubu (1/2)

→ par Claire Bornais, secrétaire nationale, et Hervé Christofol, secrétaire général, coresponsables du secteur Vie syndicale

De regroupements en Comue, les établissements deviennent des mastodontes, véritables « usines à gaz » au fonctionnement des plus nébuleux.

Dénoncées par votre syndicat préféré depuis leur apparition dans la loi dite « Fioraso » de juillet 2013 comme des superstructures technocratiques sans intérêt réel pour les coopérations entre établissements d'enseignement supérieur, dix-huit communautés d'universités et établissements (Comue) ont été créées. Avec des compositions très diverses, des étendues géographiques pouvant parfois aller jusqu'à plus de 400 kilomètres, toutes ont en commun d'avoir un fonctionnement opaque et antidémocratique, avec des conseils où les membres élus (directement ou indirectement) sont en minorité systématique (lire mensuel *Le Snesup* n° 638). Un petit tour d'horizon sur le fonctionnement de ces « usines à gaz » universitaires permet, après réponse des responsables des sections syndicales concernées, de dégager une typologie (très subjective !) grossière. Les retours ayant été nombreux et très intéressants, il n'a pas été possible de les synthétiser dans une seule page. Aussi cet article n'aborde-t-il pas toutes les Comue pour lesquelles nous avons eu des informations. Il sera complété par un article ultérieur.

LES COMUE BÉNITES-MAUDITES

Les Comue université de Lyon et université Lille Nord de France ont en commun de compter un Institut catholique comme membre associé pour la première ou à part entière pour la seconde, dont la présence à ce niveau dans le cas lillois a été justifiée (entre autres bonnes raisons) par le supplément de chances que cela donnait dans la course à l'IDEX : une forme de bénédiction ? Mais les auteurs de leurs statuts ont négligé de respecter la réglementation en vigueur. Résultat : des recours ont été portés, des élections annulées partiellement en raison de l'irrégularité des statuts dans les deux cas. Afin de pallier l'impossibilité de refaire des élections tant que les statuts ne sont pas rectifiés, des tirages au sort ont été organisés par les recteurs pour désigner coûte que coûte des membres dans les conseils... Difficile de départager ces Comue pour



Fonctionnement ubuesque (Véritable Portrait de Monsieur Ubu, Alfred Jarry, 1896)...

attribuer la palme de l'absurdité ! Le jury d'attribution de l'IDEX (4^e round) en a-t-il tenu compte pour faire son choix entre leurs deux projets concurrents ? Cela pourrait faire sourire, mais en l'occurrence, des centaines de millions d'euros d'argent public sont gérés par ces structures administrativement aberrantes : la Comue nordiste s'est vu attribuer, en janvier 2017, les RCE et la gestion des personnels de l'ÉSPÉ qui y ont été transférés, et la Comue de Lyon, qui vient de voir annuler plusieurs délibérations (datant de la période de transition du PRES à la Comue) sur des conventions financières de montants considérables, devra gérer celles relatives à l'IDEX...

UNE COMUE D'INTÉRÊTS BIEN COMPRIS

La Comue université Grenoble-Alpes (à ne pas confondre avec la nouvelle université fusionnée Grenoble-Alpes !) présente un très joli cas de cumul des mandats : l'ex-président de Grenoble 1 avant la fusion est devenu : a) président

du CAC de l'université fusionnée, b) président de la Comue, c) président du projet IDEX (lequel se nomme aussi université Grenoble-Alpes, pour faire simple). La Comue joue un rôle clé en matière de recherche grâce à ses composantes « pôles de recherche » : gestion et attribution de moyens sur appels à projets, définition des profils de postes d'enseignants-chercheurs, intervention dans la composition des comités de sélection... Les batailles syndicales ont permis d'obtenir que ces pôles de recherche soient dotés de conseils élus, mais cela n'aide pas du tout les nombreux élus du SNESUP-FSU à y voir plus clair dans le « qui fait quoi et dans quel ordre », notamment en matière de prospective et de profils de postes, de définition des appels à projets entre Comue (CAC et CA), université (CAC et CA) et les comités *ad hoc*, autodéfinis et très restreints qui brassent les millions de l'IDEX sous forme d'une avalanche d'appels à projets (quatorze lancés en moins d'un an (*cf.* www.communaute-univ-grenoble-alpes.fr) dans tous les domaines d'activité – recherche,

recherche, pédagogie, international, bourses de doctorat, de master, vie étudiante...). À noter que le premier appel à projets de l'IDEX concernant la recherche s'est conclu par un sérieux problème de fonctionnement et d'éthique, puisqu'au mépris de ce qu'il a lui-même

▼
Toutes ont en commun d'avoir un fonctionnement opaque et antidémocratique, avec des conseils où les membres élus sont en minorité systématique.
▲

inscrit dans le règlement de l'appel à projets, le comité de sélection (Comex dans le « jargonex » local) a retenu parmi les sept projets lauréats (qui se partagent la modique somme de 11,9 millions d'euros) un projet porté par un membre dudit Comex (et qui plus est, scientifiquement proche du triple président mentionné plus haut !). Au prochain épisode, nous aborderons les Comue mort-nées, celles en fission rapide, celles visibles depuis la Lune, et les Comue pour faire semblant. ●